

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

18-07-2022-036

<u>Date de Convocation</u> 13/7/2022 <u>Date d’Affichage</u> 13/7/2022 <u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 21 Pouvoirs : 0 Votants : 21 Absents : 2	<p>L’an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet,</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS</u> :</p> <p>Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.</p> <p>Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.</p> <p><u>ABSENTS</u> : DELALANDE Claude, FANNI Alexis</p> <p>Monsieur BLONDEL Jérôme a été nommé Secrétaire de Séance.</p>
---	---

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022
APPROBATION ET VOTE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, président de la commission Finances expose et commente à l’assemblée le projet du Budget Supplémentaire 2022 de la commune.

Section de Fonctionnement

60612 – Energie-électricité	40 000,00
60613 – Chauffage-gaz	10 000,00
61558 – Entretien	15 000,00
6218 – Personnel extérieur	40 786,21
64111 – Rémunérations du personnel	100 000,00
023 – Virement à la section d’investissement	- 118 518,00
6811- Dotation aux amortissements	45 918,00
6817 – Dotation aux provisions	3 500,00

<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	136 686,21

002 – Résultat de fonctionnement reporté	165 768,21
7811 - Reprise sur amortissements	45 918,00
7067 – Refacturation services périscolaires	20 000,00
73111 – Impôts locaux	- 126 000,00
7351 – Taxe sur la consommation d'électricité	25 000,00
752 – Revenus des immeubles	6 000,00

<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	136 686,21

Section d'Investissement

001 – Résultat d'investissement reporté	994 276,32
040 – Quote part subvention d'investissement	45 918,00
21 – Immobilisations corporelles	
Restes à réaliser 2021	745 272,91
Investissements proposés au B.S. 2022	116 481,80

<u>Total des dépenses d'investissement</u>	1 901 948,58

021- Virement de la section de fonctionnement	- 118 518,00
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 739 548,58
13- Subventions d'investissement	235 000,00
040 – Amortissements des biens	45 918,00

<u>Total des recettes d'investissement</u>	1 901 948,58

Sur proposition du rapporteur et ayant entendu ses divers commentaires sur les montants,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 pour, 4 abstentions) :

- ADOPTE le budget supplémentaire 2022 du budget général, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	136 686,21 €	136 686,21 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 901 948,58 €	1 901 948,58 €
TOTAL	2 038 634,79 €	2 038 634,79 €

Le secrétaire de séance,

Jérôme BLONDEL



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

18-07-2022-037

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet,
13/7/2022	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d'Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
13/7/2022	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	<u>ABSENTS :</u> DELALANDE Claude, FANNI Alexis
Présents : 21	Monsieur BLONDEL Jérôme a été nommé Secrétaire de Séance.
Pouvoirs : 0	
Votants : 21	
Absents : 2	

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022
APPROBATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE FORETS**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, président de la commission Finances expose et commente à l'assemblée le projet de Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe Forêts. Ce projet a été élaboré suite aux décisions fixées par la Commission Finances comme suit:

Section de Fonctionnement

6282- Frais de gardiennage	15 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	21 709,76

<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	36 709,76
002 – Résultat de fonctionnement reporté	21 709,76
7022 – Coupes de bois	71 500,00
74718 – Reversement du budget général	- 56 500,00

<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	36 709,76

Section d'Investissement

21 – Immobilisations corporelles 42 091,86

Total des dépenses d'investissement **42 091,86**

001 – Résultat d'investissement reporté 20 382,10

021- Virement de la section de fonctionnement 21 709,76
(17 pour, 4 abstentions)

Total des recettes d'investissement **42 091,86**

Sur proposition du rapporteur et ayant entendu ses divers commentaires sur les montants,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 pour, 4 abstentions) :

- ADOPTE le budget supplémentaire 2022 du B.A. Forêts, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	36 709,76 €	36 709,76 €
SECTION INVESTISSEMENT	42 091,86 €	42 091,86 €
TOTAL	78 801,62 €	78 801,62 €

Le secrétaire de séance,

Jérôme BLONDEL



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

18-07-2022-038

<u>Date de Convocation</u> 13/7/2022 <u>Date d’Affichage</u> 13/7/2022 <u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 21 Pouvoirs : 0 Votants : 21 Absents : 2	<p>L’an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet,</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS</u> :</p> <p>Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.</p> <p>Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.</p> <p><u>ABSENTS</u> : DELALANDE Claude, FANNI Alexis</p> <p>Monsieur BLONDEL Jérôme a été nommé Secrétaire de Séance.</p>
---	---

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022
APPROBATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, président de la commission Finances expose et commente à l’assemblée le projet de Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe Salles Municipales. Ce projet a été élaboré suite aux décisions fixées par la Commission Finances comme suit:

Section de fonctionnement

60612 – Energie, électricité	10 000,00
60613 – Chauffage	5 000,00
023 – Virement à la section d’investissement	52 536,64

<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	67 536,64
002 – Résultat de fonctionnement reporté	11 036,64
74718 – Reversement du budget général	56 500,00

<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	67 536,64

Section d'Investissement

2158 – Immobilisations corporelles 55 653,28

Total des dépenses d'investissement **55 653,28**

001 – Résultat d'investissement reporté 3 116,64

021 – Virement de la section de fonctionnement 52 536,64

Total des recettes d'investissement **55 653,28**

Sur proposition du rapporteur et ayant entendu ses divers commentaires sur les montants,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 pour, 4 abstentions):

- ADOPTE le budget supplémentaire 2022 du B.A. Salles Municipales, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	67 536,64 €	67 536,64 €
SECTION INVESTISSEMENT	55 653,28 €	55 653,28 €
TOTAL	123 189,92 €	123 189,92 €

Le secrétaire de séance,

Jérôme BLONDEL



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18-07-2022-039

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet,
13/7/2022	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
13/7/2022	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	<u>ABSENTS</u> : DELALANDE Claude, FANNI Alexis
Présents : 21	Monsieur BLONDEL Jérôme a été nommé Secrétaire de Séance.
Pouvoirs : 0	
Votants : 21	
Absents : 2	

SUBVENTION D'EQUILIBRE COMPLEMENTAIRE 2022 AU BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de confirmer le versement de la subvention d'équilibre complémentaire au budget annexe Salles Municipales.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2022,
- VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2022 approuvant les budgets supplémentaires de l'exercice 2022
- CONSIDERANT que les recettes des locations ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges et dépenses inscrites au Budget Primitif,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 pour, 4 abstentions) :

- DECIDE d'inscrire au Budget Principal une subvention de 56 500 € pour équilibrer le Budget Annexe Salles Municipales.

- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal en section de fonctionnement, Article 6521.

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette subvention d'équilibre au budget annexe Salles Municipales.

Le secrétaire de séance,

Jérôme BLONDEL



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

18-07-2022-040

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet,
13/7/2022	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
13/7/2022	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	<u>ABSENTS</u> : DELALANDE Claude, FANNI Alexis
Présents : 21	Monsieur BLONDEL Jérôme a été nommé Secrétaire de Séance.
Pouvoirs : 0	
Votants : 21	
Absents : 2	

**DOTATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET FRAIS DES ECOLES
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

Madame Chantal ROBIN, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires, propose de fixer les diverses dotations pour les dépenses liées aux achats de fournitures scolaires et activités annexes des écoles municipales. Une augmentation de 5% est appliquée aux dotations calculées l'année précédente. La participation aux frais des écoles, refacturée aux communes, est calculée en fonction des charges réelles de fonctionnement des écoles constatées l'année précédente dans nos comptes.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2321-1 et suivants,

- VU la Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétence entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU le code de l'Education et notamment les articles L.212-4 et suivants,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE le montant des dotations pour les dépenses liées aux achats de fournitures et activités annexes dans les écoles municipales pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

- Dotation par classe : 368 €
- Dotation par élève à la rentrée : 35.5 €
- Participation pour les séjours avec nuitées : 17.30 € / élève / journée.
- Dotation Sou des écoles : 18.40 € / élève.
- Participation au transport lors des sorties scolaires : 546 € par sortie par classe et par année scolaire.

- FIXE la participation des collectivités aux frais des écoles à :

- Ecole maternelle : 1 445 €
- Ecole primaire : 585 €

- DIT que les crédits sont prévus au budget général en section de fonctionnement.

- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les dispositions pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le secrétaire de séance,

Jérôme BLONDEL



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

18-07-2022-041

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet,
13/7/2022	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS</u> :
13/7/2022	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	<u>ABSENTS</u> : DELALANDE Claude, FANNI Alexis
Présents : 21	Monsieur BLONDEL Jérôme a été nommé Secrétaire de Séance.
Pouvoirs : 0	
Votants : 21	
Absents : 2	

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HUGO MALFROY

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le jeune Hugo Malfroy, âgé de 21 ans et résidant à Arbent, va tenter de traverser en vélo les 4 massifs (Vosges, Jura, Alpes et Pyrénées) en 7 jours lors de la dernière semaine de juillet.

Hugo pratique le cyclisme en compétition depuis l'âge de 10 ans. Il participe depuis 2019 à la coupe du monde VTT marathon. Professionnellement, il reste également dans sa passion, puisqu'il est nutritionniste spécialisé dans le sport et éducateur dans le Pôle espoir de Bourg-en-Bresse.

Le parcours qui relie Strasbourg à Pau, représente près de 2 100 km, 35 000 mètres de dénivelé, 300 km par jour à faire avec une moyenne de 15h/jour.

Pour financer ce défi hors du commun, Hugo a lancé une cagnotte en ligne et reversera une partie des sommes collectées à l'association « Rêve », qui réalise les rêves des enfants malades.

- VU le Code générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de soutenir le projet porté par Hugo MALFROY

- DECIDE de lui verser la somme de 750€.

- CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le secrétaire de séance,
Jérôme BLONDEL



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO



A red circular stamp is visible behind the signature. The text within the stamp includes "COMUNE D'ARMENTIERES" at the top and "(AIN)" at the bottom. The signature "P. Cracchiolo" is written in black ink over the stamp.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

18-07-2022-042

<u>Date de Convocation</u>
13/7/2022
<u>Date d’Affichage</u>
13/7/2022
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Votants : 21
Absents : 2

L’an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

ABSENTS : DELALANDE Claude, FANNI Alexis

Monsieur BLONDEL Jérôme a été nommé Secrétaire de Séance.

REAMENAGEMENT D’EMPRUNTS DE LA SEMCODA AVEC LA CAISSE DES DEPOTS

Monsieur le maire rappelle à l’assemblée que la SEMCODA a signé en juillet 2020 un protocole de rétablissement de l’équilibre sur la période 2020-2025 avec la Caisse de garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) et ses actionnaires de référence.

Une des principales mesures était le réaménagement de la dette afin de réduire les annuités et reconstituer l’autofinancement. Un premier réaménagement a été initié en 2020 et s’est achevé en 2021 avec un gain de 51,1 M€ sur cette période de référence.

Un 2^{ème} réaménagement nous est proposé afin d’atteindre l’objectif initial, il prendra effet en date du 28 avril 2022, de manière rétroactive.

Notre garantie financière d’origine est impactée par ce réaménagement. Une nouvelle délibération de notre part est donc nécessaire pour valider l’avenant proposé.

Monsieur le maire précise que le CRD (Capital Restant Dû) de la dette garantie reste identique, ainsi que notre quotité de garantie initiale. Pour notre collectivité, le réaménagement se présente sous forme de refinancement à taux fixe pour un CRD de 527 057,20 €.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l’article 2305 du code civil ;

Article 1 :

La COMMUNE D'ARBENT ci-après le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par SEMCODA ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- RENOUELLE sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée.

- CHARGE monsieur le Maire de signer tous les documents en rapport.

Le secrétaire de séance,

Jérôme BLONDEL



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

18-07-2022-043

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet,
13/7/2022	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
13/7/2022	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	<u>ABSENTS :</u> DELALANDE Claude, FANNI Alexis
Présents : 21	Monsieur BLONDEL Jérôme a été nommé Secrétaire de Séance.
Pouvoirs : 0	
Votants : 21	
Absents : 2	

**CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE GRDF SUR LA PARCELLE
AN 342**

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, informe l'assemblée que la société GRDF a régularisé avec la commune d'Arbent une convention de servitude sous seing privé en date du 14 mars 2022, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à Arbent, cadastrée AN 342.

Cette parcelle appartenant actuellement à la ville d'Arbent, GRDF sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Cette publication au fichier immobilier est importante car elle a pour but d'informer toutes les personnes de la présence de la canalisation de gaz afin d'éviter tout sinistre et donc tout problème à venir.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de GRDF.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE les dispositions qui précèdent,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Le secrétaire de séance,

Jérôme BLONDEL



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

18-07-2022-044

<u>Date de Convocation</u>	L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet,
13/7/2022	Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,
<u>Date d’Affichage</u>	<u>ETAIENT PRESENTS :</u>
13/7/2022	Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.
<u>Nombre de Conseillers</u>	Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALEM Mourad, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.
En exercice : 23	<u>ABSENTS :</u> DELALANDE Claude, FANNI Alexis
Présents : 21	Monsieur BLONDEL Jérôme a été nommé Secrétaire de Séance.
Pouvoirs : 0	
Votants : 21	
Absents : 2	

DESAFFECTATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU PLANET

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que l'école maternelle du Planet est fermée depuis la rentrée scolaire 2008. Les locaux inoccupés jusqu'à aujourd'hui, étaient utilisés occasionnellement par diverses associations locales et pour dispenser les activités musicales de l'école primaire voisine.

Une demande d'installation et de création d'une micro-crèche sur la commune d'Arbent a été faite par madame Tiffanie Sanchez en ce début d'année.

Le dossier qu'elle a déposé auprès des services de l'Etat a été accepté pour l'accueil de 12 jeunes enfants. La société Les Lut'AIN a été créée le 31 mars 2022 et s'installera à la rentrée de septembre dans une partie des bâtiments de l'école maternelle du Planet. L'autre partie du bâtiment sera utilisée par l'association « Théâtre de la Vapeur » et l'école primaire du Planet assurera dans ses locaux les activités musicales pour ses élèves.

Le bâtiment de l'école maternelle n'étant plus nécessaire au service public des écoles, il y a lieu de prononcer sa désaffectation.

Pour cela, l'avis de Madame l'inspectrice d'académie, Directrice des services départementaux de l'éducation nationale a été sollicité dernièrement afin de désaffecter dans les règles le bâtiment inutilisé depuis 2008.

- VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

- VU la convention d'occupation temporaire du domaine public signée le 3 juin 2022 avec la micro-crèche Les Lut'AIN,

- VU l'avis favorable de Madame l'inspectrice d'académie en date du 12 juillet 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE la désaffectation de l'école maternelle du Planet à compter du 1^{er} août 2022,

- AUTORISE Monsieur le Maire de prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Jérôme BLONDEL



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO

